



1^{er} procès préjudices amiante des plaignants de SME

HERAKLES SAISIT LA COUR DE CASSATION !

Après avoir perdu au tribunal des prud'hommes, puis perdu de nouveau devant la cour d'appel qui a même augmenté le niveau d'indemnisation, Herakles a décidé de saisir cette fois la cour de cassation pour ce qui concerne le procès du préjudice d'anxiété des premiers plaignants de SME.

Ainsi donc, alors que Roxel n'avait même pas été devant la cour d'appel (elle s'était désistée et avait accepté la décision du tribunal des prud'hommes), Herakles a décidé de poursuivre les frais et la procédure et de porter en cassation le jugement de la cour d'appel (délibéré de mai 2013), faisant ainsi peu de cas des travailleurs qui ont été exposés à l'amiante durant des dizaines d'années dans l'entreprise sans protection particulière.

A l'heure où nous écrivons ce communiqué nous ne connaissons pas encore la motivation juridique de cette décision, mais pour ce qui concerne la morale...

L'info du résultat de ce procès en appel :

http://sud.snpe.free.fr/wa_files/Proc_C3_A9s_2023_05_13_20actualis_C3_A9.pdf

Toutes les infos sur les procès :

http://sud.snpe.free.fr/crbst_56.html

Info UPR de Juillet / Août 2013